

État de situation n°2

Opération composition de la classe

28 novembre 2017

Chère collègue,
Cher collègue,

Comme vous le savez, votre employeur s'est adressé, le 23 octobre dernier, à la Cour supérieure du Québec afin que celle-ci ordonne l'arrêt définitif de l'**Opération composition de la classe** ainsi que la destruction des données recueillies. Cette importante opération, autorisée par le Conseil fédératif de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) en avril dernier, vise, entre autres, à faire respecter les dispositions du contrat de travail qui concernent les règles relatives à la composition des classes. Malgré les représentations patronales, le juge de la Cour supérieure a plutôt fait le choix d'entériner une entente qui prévoit **la suspension** de l'Opération. Suivant cela, votre syndicat local a déposé un grief qui conteste la décision de la commission scolaire de vous interdire de participer à l'Opération. Un message daté du 24 octobre m'a permis d'effectuer un premier état de situation et de vous présenter le contenu de l'entente entérinée par la Cour supérieure.

Dans le but de faire trancher rapidement ce litige, et malgré les objections de votre employeur, la FAE a obtenu de l'arbitre en chef du Greffe des tribunaux d'arbitrage du secteur de l'éducation qu'il autorise la tenue d'un arbitrage « accéléré ».

Conformément aux règles applicables en matière d'arbitrage de grief, nous avons convenu avec les représentants patronaux, et en présence de l'arbitre en chef, du calendrier d'arbitrage. Il est donc prévu que l'audition de l'affaire débute en février prochain avec une première séance d'arbitrage le lundi 5 février. D'ici là, les procureurs qui représentent la FAE et ses huit syndicats affiliés préparent l'arbitrage.

Comme indiqué dans mon message du 24 octobre dernier, nous sommes d'avis que l'Opération composition de la classe est **JUSTE, LÉGITIME** et **LÉGALEMENT FONDÉE**. La FAE et ses syndicats affiliés sont plus déterminés que jamais à faire valoir vos droits.

Solidarité!



Sylvain Mallette
Président

